



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU SMMAR  
DU 23 mai 2023**

Lieu de la réunion : Mairie de Pennautier

La séance du Bureau Syndical est ouverte à 12h.

Le Président procède à l'appel, soit 8 membres présents.

**Participants :**

- M. MÉNASSI Eric, Président du SMMAR
- M. DEMANGEOT François, Vice-Président du SMMAR et Président du SIAH Fresquel
- M. JAMMES Michel, Vice-Président du SMMAR et Président du SB Berre et Rieu
- M. BARDIES Pierre, Président et délégué titulaire du SMAH HVA
- M. HERNANDEZ André, Président et délégué titulaire SB Orbieu-Jourres
- M. MAGRO Christian, Président et délégué titulaire du SM Aude Centre
- M. BELART Xavier, Président et délégué titulaire du SM Delta de l'Aude
- M. FAURAN Jean Paul, Président et délégué titulaire du SIAH Corbières Maritimes

**Excusés :**

- M. DEDIES Daniel, Vice-Président du SMMAR, délégué titulaire du CD11
- Mme VERGNES Magali, Conseillère départementale et déléguée titulaire du CD11
- M. DURAND Pierre, CLE SAGE HVA

**Invités :**

- M. LACOMBES Gérard, Président de la CLE SAGE BVA
- M. DIMON Jacques, Président de la CLE SAGE Fresquel
- M. AVERSENQ Jean Marie, DGS du SMMAR
- Mme MARTINEZ Isabelle, Directrice Administrative et financière du SMMAR
- Mme MATHIEU SUBIAS Hélène, Directrice technique du SMMAR
- M. PIEDRA Raphaël, Adjoint à la mairie de Trèbes
- Mme BAILLE Emilie, Animatrice SAGE Fresquel et Haute Vallée de l'Aude
- M. BALUFIN Etienne, Animateur SAGE Basse Vallée de l'Aude

Le Président procède à l'appel, soit 8 délégués présents sur 10.

Le quorum est atteint, le Bureau Syndical peut siéger en session ordinaire.

M. François DEMANGEOT a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

M le Président remercie Jacques Dimon pour avoir hébergé depuis des années des agents du SMMAR dans les locaux de la mairie de Pennautier.

Il rappelle que les agents du siège du SMMAR et les agents de Pennautier déménagent la semaine prochaine dans des modulaires loués par le Département de l'Aude sur le site de l'ancien pôle d'échange scolaire à Carcassonne. En parallèle les agents hébergés au SMDA à Narbonne, déménagent également le 1<sup>er</sup> juin dans les nouveaux locaux construits par le SMDA à Narbonne.

### **Point sur la situation hydrologique**

Cf PPT en PJ

Il est mis en avant que sur la commune de Leucate, sur l'année qui vient de s'écouler, il est tombé moins de pluie que dans les pays du Maghreb.

Les pluies de ces derniers jours ont été bénéfiques mais ne rattraperont pas le déficit.

Mme Emilie Baille précise que ces pluies vont permettre d'assurer l'alimentation en eau potable jusqu'en octobre sur le barrage des Cammazes. Mais que cela ne permet à ce jour toujours pas d'envisager une possibilité d'irrigation depuis cette retenue.

Il est précisé que le seuil de référence sur le bassin versant est le seuil de Moussoulens.

M Lacombe ne veut pas tomber dans le catastrophisme.

Il est rappelé que le canal du Midi ne sert pas qu'à la navigation mais aussi à l'irrigation agricole.

Il est mis en avant que cette année les agriculteurs de l'ouest audois ont décidé de réduire de 50% leurs prélèvements, à l'Est il n'y a plus de production de riz. Des efforts sont faits sur l'ensemble du territoire mais il y a encore des marges de manœuvre.

### **Avis sur l'arrêté cadre sécheresse**

Cf PPT en PJ

Le Bureau Syndical approuve à l'unanimité l'avis d'arrêté cadre sécheresse 2023.

Les CLE des 3 SAGE du bassin versant ont pris le même avis et ont apportés des spécificités locales.

### **Présentation des éléments de communications sur le manque d'eau**

CF PPT

M. Magro souhaiterait avoir 460 exemplaires du flyer prévu pour le distribuer dans toutes les boites aux lettres de sa commune.

## Etude SAGE

Cf PPT en PJ

M. Bardies demande si pendant la période de construction du ou des nouveaux SAGE (scénario 2 ou 3) comment vont fonctionner les SAGE et CLE actuelles. Les CLE existantes continueront de vivre, jusqu'à la mise en place du modèle choisi.

## Quel projet politique pour le SMMAR ?

Cf PPT en PJ

M le Président rappelle que lors de la soirée des 20 ans du SMMAR, Mme la Présidente du Département de l'Aude a demandé le lancement d'une réflexion sur une fusion du SMMAR et de ses syndicats adhérents.

M le Président propose de suspendre la démarche.

Il précise qu'il doit rencontrer Mme la Présidente du Département prochainement.

M Jammes rappelle que la gestion d'un syndicat devient de plus en plus complexe. De plus les gestions sont différentes d'un syndicat à l'autre. Et insiste sur le fait que sans le SMMAR les syndicats ne sont rien. Le syndicat de la Berre est un petit syndicat, mais il pense même qu'à terme l'organisation du SMDA sera « critique ».

M. Fauran rappelle qu'il préside le plus petit syndicat du bassin versant, qui n'a pas de personnel propre. Le secrétariat est déjà mutualisé avec le syndicat voisin.

M. Demangeot pense que « la fusion nous rattrapera ». Les sujets et les situations sont de plus en plus complexes dans les syndicats.

M. le Président rappelle que depuis le début des discussions il a toujours dit que l'avancement de cette réflexion ne pourrait se faire qu'à l'unanimité, or celle-ci n'y est pas ce qui explique sa décision de proposer la suspension de la réflexion.

M. Belard pense que la fusion va être une obligation à plus ou moins court terme. La solidarité devra se faire sur l'ensemble du bassin versant. La communication sera nécessaire et importante.

M. Hernandez explique qu'au sein du syndicat de l'Orbieu-Jourres les élus sont très impliqués et craint un manque d'implication au sein d'une grosse structure unique. De plus la décision va s'éloigner du territoire.

M Bardies informe de la discussion qu'il a eue avec les élus de la Haute Vallée qui se positionnent également contre. Il pense qu'il faudrait repositionner le SMMAR dans l'objectif d'une meilleure solidarité sur l'ensemble du territoire.

M. Magro s'est toujours positionné contre une éventuelle fusion. A la demande du président du SMMAR, il a organisé dernièrement une réunion avec les 5 Vice-présidents du syndicat Aude Centre qui pensent la même chose. Il rappelle qu'en 2017 il y a eu une fusion qui a été assez difficile créant le syndicat Aude Centre actuel regroupant 100 communes dont 24 du département de l'Hérault.

Il appui sur le fait que les syndicats ont un outil formidable qui est le SMMAR et pense qu'il y aurait des améliorations à apporter pour une organisation plus performante. Dans le cas d'une contrainte à fusionner les syndicats, il en appelle à l'intelligence de chacun pour s'organiser au mieux.

Il ajoute qu'il effectue actuellement sont 3<sup>ème</sup> mandat et constate un manque d'implication des élus.

M. Dimon précise qu'il est à l'origine, il y a 6 ou 7 ans de la proposition de fusion dans l'objectif de l'efficacité des actions sur le territoire. Cette proposition technique a ensuite été reprise par les Présidents du Départements, M. Viola et Mme Sandragné.

Il rappelle que le syndicat du Fresquel ne compte qu'un seul agent. Depuis quelques années, le quorum est difficilement atteint, tout comme dans d'autres syndicats. Il pense que l'implication et la représentation politique peuvent s'organiser à travers des commissions géographiques. Et il voit l'avenir à travers un SAGE unique et un syndicat unique. Il pense que cela serait le plus efficace pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations sur l'ensemble des bassins versants de l'Aude de la Berre et du Rieu.

Il se souvient de réunions à Lyon lors de la création des SAGE du Fresquel et de la Basse Vallée où il a été demandé pourquoi on ne créait pas une structuration unique sur l'ensemble du Bassin Versant.

M Lacombe craint que lors de réunion du syndicat unique avec 100 élus, peu de monde s'exprime.

M Magro se réjouit de l'arrêt de la réflexion mais précise que ce n'est pas une victoire comme cela a pu être dit en réunion du syndicat Aude Centre, car il n'y a en aucun cas de bataille SMMAR / Syndicats.

M le Président pense que ce n'est pas la bonne décision, mais que la suspension de la réflexion est une sage décision politique. Il fera part de la décision de **SUSPENDRE** les travaux à Mme la Présidente du Département lors de sa prochaine rencontre. Cela sera également précisé dans le bilan à transmettre à la Chambre Régionale des Comptes à la fin de l'année.

M Hernandez pense que cette décision ne regarde par la CRC.

M Bardies propose de ne pas donner d'explication et de juste répondre que cela n'a pas été mis en œuvre.

Globalement le grand public ne comprend pas l'organisation SMMAR/Syndicats. Il y a confusion entre les différentes entités. En parallèle notre organisation atypique fonctionne et est reconnue au niveau national. Il est acté qu'il n'apparaît pas opportun de préciser le qui fait quoi mais plutôt de renforcer la communication globale de la politique menée par l'organisation SMMAR/syndicat.

**En conclusion, le Président acte la suspension de la réflexion sur la fusion et demande au DGS de poursuivre la réflexion sur des pistes de mutualisation entre SMMAR / Syndicats visant à renforcer l'efficacité globale de l'organisation. Lors d'une prochaine réunion, il sera présenté et arbitré politiquement :**

- des thématiques mutualisables avec divers degrés d'intégration et une estimation du coût.
- une organisation en réponse à la mise en œuvre du projet politique

### **Etude SAGE**

Suite à la présentation de l'étude, le SAGE AUDE semble être une évidence sous réserve d'une organisation/gouvernance qui garantisse une bonne représentativité territoriale.

M Bardies est aussi favorable à la mise en place d'un SAGE AUDE mais à condition de conserver cette représentation locale. Il lui semble très important de communiquer sur les SAGE et leur rôle. Les élus doivent aussi être sensibilisés, à toutes les échelles. Les SAGE doivent être reconnus. Il pense même que cette réflexion aidera à une éventuelle fusion dans un second temps.

L'Agence de l'Eau semblerait favorable à cette proposition

M Lacombe partage les propos de M Bardies et insiste sur la différence des usages entre la Haute Vallée de l'Aude et les Basses plaines. Une approche géographique en prenant en compte les spécificités locales est nécessaire. De plus un SAGE AUDE sur l'ensemble du territoire, aura un autre poids que les 3 SAGE actuels.

M Demangeot, Hernandez et Magro partagent l'ensemble de ce qui a été dit.

M Dimon également en rappelant que des commissions géographiques avaient été mises en place sur la SAGE du Fresquel et que celles-ci ont évoluées en commissions thématiques.

M Le Président rappelle que l'étude est toujours en cours, le prochain comité de pilotage a lieu le 15 juin et conclut ce débat en rappelant qu'un SAGE AUDE ne pourra pas fonctionner sans prendre en compte les spécificités locales. Pour autant dans l'attente de la mise en œuvre de cette évolution, les CLE actuelles continueront de fonctionner, seront largement associées à la démarche, et tendront à converger progressivement vers la solution retenue.

### **Domaine Public Fluvial (DPF)**

Concernant le sujet du fleuve AUDE, Domaine Public Fluvial, qui fait consensus, la réponse de l'Etat se fait toujours attendre. Le Président propose de ne pas abandonner le projet car l'enjeu est trop important et ce qui est aujourd'hui réalisé sur le fleuve Aude est largement insuffisant.

Le Directeur rappelle qu'une étude est en cours qui confirme les relevés fait à l'été 2021 par les techniciens. Des fiches actions sur toutes les problématiques rencontrées sur le fleuve seront transmises aux services de l'Etat pour ce qui est de leur responsabilité à savoir assurer le libre écoulement car historiquement le fleuve Aude était navigable depuis Quillan.

En parallèle, d'autres actions relevant de la compétence GEMAPI sont identifiées et pourraient bénéficier de cofinancements (Agence de l'Eau, Région, Département ?) avec une mise en œuvre ? par le SMMAR.

Il est donc proposé de poursuivre :

- les sollicitations de l'Etat relatives à la détermination du montant de compensation financière pour engager une expérimentation de gestion du fleuve.
- la réflexion alternative visant à combiner les actions engagées par l'Etat sur le maintien du libre écoulement et des actions engagées par le SMMAR sur la mise en œuvre d'une politique GEMAPI identique à celle menée sur les affluents par les syndicats de rivières. Cette réflexion fera l'objet d'une prochaine présentation notamment en termes de contenu opérationnel, juridique et financier.

### **Approbation du Procès-Verbal de la séance du bureau syndical du 9 mars 2023**

Vu le procès-verbal de la séance du Bureau Syndical en date du 9 mars 2023 transmis à l'ensemble des membres et vu l'absence de remarques ;

Le procès-verbal est mis à l'approbation de l'Assemblée.

Le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, approuve le procès-verbal de la séance du Bureau Syndical en date du 9 mars 2023.

Questions diverses

M le Président informe de sa participation à la table ronde organisée par l'Indépendant sur la situation de sécheresse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h.

François DEMANGEOT  
Vice-Président du SMMAR  
Président du SIAH FRESQUEL



Eric MÉNASSI  
Président du SMMAR

